

République du Sénégal

Ministère de l'Economie et des Finances

Coopération Belgo-Sénégalaise

Fiche d'identification

**« Renforcement des capacités institutionnelles du Sénégal
Par l'octroi de bourses de formation »**

Septembre 2010

K

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- ❑ La Belgique et le Sénégal sont signataires de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra sur l'efficacité de l'aide. Dans ce cadre, le renforcement des capacités des cadres nationaux, des collectivités décentralisées et des entités en charge de la gestion des projets et des programmes est fondamental pour une meilleure appropriation de l'aide au développement.
- ❑ Jusqu'à présent la Coopération belge au Sénégal finançait sur base annuelle des bourses d'études et de stages en Belgique et des formations régionales ou locales. Les demandes de formation se faisaient essentiellement sur base individuelle et exceptionnellement sur base institutionnelle. Le choix de la formation demandée était essentiellement dicté par les besoins propres des demandeurs avec un accent particulier sur la promotion des demandes féminines, et sur les secteurs prioritaires et les thèmes transversaux de la Coopération belge au Sénégal.
- ❑ Avec l'adoption du nouveau programme Indicatif de coopération 2010-2013, une nouvelle orientation stratégique a été prise. Selon une approche portefeuille sectorielle, toutes les bourses seront gérées dans le cadre d'un programme bilatéral pluriannuel régi par une convention spécifique et un Document Technique et Financier spécifique.
- ❑ Dans le Programme Indicatif de Coopération 2010-2013 entre le Sénégal et le Royaume de Belgique, deux secteurs prioritaires d'intervention ont été retenus : la Santé (offre et demande) et l'Eau (eau potable, eau de production et assainissement) et trois thèmes transversaux : Genre, Environnement et Droits des enfants. A ces secteurs s'ajoutent ceux de la formation professionnelle et de la micro finance dans une stratégie de retrait. La zone de concentration de la Coopération belge au Sénégal a été délimitée aux départements de Kaolack, Kaffrine, Fatick, Diourbel et Thiès.
- ❑ Le programme « Bourses » s'inscrit dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (PIC) belgo-sénégalais 2010-2013, volet Programme Bourses, conclu entre le Sénégal et le Royaume de Belgique., Il ciblera principalement les secteurs d'intervention et les zones géographiques retenus dans ce PIC.
- ❑ Ce programme ciblera en priorité les besoins de formation/expertise exprimés par le personnel des structures et institutions sénégalaises relevant des secteurs et thèmes prioritaires du PIC 2010-2013. L'octroi de bourses d'études et de stages ne sera donc plus principalement axé sur des demandes individuelles.
- ❑ Pendant la préparation du PIC 2010-2013, un accent a été mis sur le renforcement du développement local et l'appropriation de l'aide belge par les responsables des collectivités locales et les élus locaux. Ce programme contribuera au renforcement des capacités des collectivités locales afin qu'elles soient en mesure d'assurer le leadership du développement de leur région.
- ❑ La société civile sénégalaise est particulièrement bien structurée et a une forte contribution dans le développement local. La Belgique appui les programmes d'une dizaine d'ONG belges et gère un programme de financement direct des organisations de la société civile sénégalaise. Dans un souci de cohérence et d'efficacité, ce programme appuiera le renforcement des capacités de ces acteurs prioritairement dans les zones de concentration du PIC.

- ❑ La coopération belge appuie le secteur privé au Sénégal à travers la société belge d'investissement BIO et par la facilité ATHENA gérée par le Centre pour le Développement des Entreprises (CDE) ; les entreprises appuyées par la facilité ATHENA pourront aussi bénéficier de ce programme de bourses.

2. OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

2.1 L'objectif global est :

«Les capacités institutionnelles et organisationnelles du Sénégal sont renforcées ».

2.2. L'objectif spécifique est :

Les capacités du personnel masculin et féminin des institutions sénégalaises actives dans la zone de concentration de la coopération belge sont améliorées par la formation.

3. LES RESULTATS ATTENDUS:

- Les besoins en renforcement des capacités techniques et organisationnelles des institutions sénégalaises sont pris en compte ;
- Des hommes et des femmes compétents sont disponibles dans les zones de concentration du PIC ;
- Des compétences liées aux métiers qui sont à la base des engagements pris dans les secteurs de concentration et les thèmes transversaux sont développées.
- La gestion du développement des compétences est améliorée dans les secteurs visés.

4. LOCALISATION ET GROUPES CIBLES, SECTEURS ET THEMES TRANSVERSAUX

4.1 : Groupe cible

Le groupe cible bénéficiaire du programme est de deux ordres :

- Individuel : les bourses seront attribuées aux agents des institutions bénéficiaires, responsables de la programmation et de la mise en œuvre des politiques des secteurs de concentration du PIC y compris l'intégration des thèmes transversaux à ces politiques. La priorité sera accordée aux agents de terrain.
- Institutionnel : Les demandes seront basées sur les besoins en formation exprimés par les institutions.
- Un accent particulier sera mis sur la promotion des candidatures féminines, 50% du total des bourses seront réservés aux femmes.

4.2 Thèmes, Domaines de formation :

- ❑ 75 % des bourses sont consacrées aux secteurs prioritaires suivants : la Santé (offre et demande), l'Eau (eau potable, eau de production et

x

8

assainissement) et aux 3 thèmes transversaux prioritaires suivants : genre, environnement et droits des enfants

- 25 % des bourses sont réservées aux secteurs non retenus comme prioritaires mais pour lesquels une stratégie de sortie est mise en place (la micro-finance et la formation professionnelle féminine), et aux thèmes suivants : la société civile et le secteur privé.

La mission de formulation établira en fonction des besoins des institutions bénéficiaires une répartition indicative de l'enveloppe selon les secteurs, les thèmes transversaux et les zones d'intervention.

4.3 Zones d'intervention

Les zones d'intervention du programme de bourses correspondent aux choix adoptés pour l'ensemble des prestations de coopération liées au PIC ainsi qu'au niveau central (Dakar) pour certaines institutions bénéficiaires.

4.4 Identification des Institutions Bénéficiaires potentielles :

Administration centrale et services déconcentrés :

Les Ministères en charge des secteurs suivants : Santé (offre et demande), de l'Eau (eau potable, eau de production et assainissement), Micro-Finance, Formation Professionnelle, Genre, Environnement et Droits des enfants:

Administrations décentralisées :

- Agences régionales de développement
- Conseils Régionaux
- Agences de Développement municipal
- Agences de Développement local

Société civile :

- les ONG locales et autres organisations de la société civile actives dans les zones de concentration du PIC

Secteur Privé :

Les Petites et moyennes entreprises financées par le biais de la coopération belge (BIO, le CDE et les MIP) dans la zone de concentration du PIC et ayant un grand impact sur le développement local

La mission de formulation établira un listing limité d'Institutions bénéficiaires potentielles dans chaque zone et pour chaque secteur et donnera des orientations sur les besoins en formation ainsi que la répartition du budget.

La mission de formulation identifiera aussi bien l'offre en formation (localement et en Belgique) que les besoins en formation des Institutions bénéficiaires.

4.5 Les Modalités

- La mission de formulation précisera le système d'introduction et de sélection des demandes qui répond aux engagements mutuels contenus dans le PIC.
- Les bourses couvriront tant les stages que les études (locales, sous régionale et en Belgique).
- Les institutions pourront introduire les demandes de formation sous condition d'un contrat liant le récipiendaire à son institution d'origine et l'obligeant à réintégrer son institution à l'issue du stage ou des études et cela pour une durée minimale à négocier selon le type de bourse
- Ce programme ne financera que les « bourses hors-projets » et non les formations des projets et programmes de la coopération belgo-sénégalaise, leur financement émergeant au budget de ces projets et programmes.
- Des formations groupées pourront être organisées au Sénégal en partenariat avec des institutions spécialisées de Belgique ou de la sous région, la liste de ces formations sera établie par la mission de formulation et sera actualisée chaque année.
- Certaines formations seront délocalisées au Sénégal avec un processus d'accompagnement des candidats sur le terrain.
- La mission de formulation prévoira un budget pour assurer une évaluation à mi-parcours de ce programme.

4.6. La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) :

La mise en œuvre et le suivi du programme seront confiés à la SMCL. La formulation étudiera la pertinence de la création de comités de gestion bourses localisés dans les zones d'intervention et composées en rapport avec les secteurs et les thèmes transversaux et incluant les représentants des ARD. Elle devra tenir compte des orientations prises ci-dessus par secteur et surtout en fonction de la zone retenue pour ce secteur.

La SMCL se composera de :

- Ministère de l'Economie et des Finances, Président de la SMCL
- Un représentant de la CTB
- Un représentant du secteur eau et Assainissement
- Un représentant du secteur santé
- Un représentant de la société civile
- Un représentant du secteur privé

La SMCL peut se faire appuyer par une expertise pour contrôler le respect des secteurs de concentration ainsi que la prise en compte des thèmes transversaux. La formulation analysera la disponibilité et l'engagement des membres de la SMCL. Les comptes rendus des travaux de la SMCL seront automatiquement envoyés au bureau de coopération de l'Ambassade de Belgique dans la semaine suivant la réunion.

Les réunions de la SMCL se tiendront en fonction des calendriers de formation proposés et au moins deux fois par an.

5. RELATION DSRP- OMD - POLITIQUES SECTORIELLES

- La stratégie nationale de développement du Sénégal s'organise autour d'une vision à long terme (Sénégal 2025) et d'un document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSRP2) qui définit à moyen terme (2006-2010) les objectifs de la lutte contre la pauvreté. Un cadre de suivi du DSRP prévoit des revues annuelles sur base d'indicateurs. Lors de la dernière revue de 2009 il a été recommandé d'éclater les indicateurs par région pour un meilleur ciblage géographique de la SRP. Un nouveau document intitulé « Document de politique Economique et sociale 2011-2015) est en cours de rédaction. Conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), aux orientations du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), des efforts restent à faire dans le cadre du développement des ressources humaines dans les secteurs clés.

Le présent programme n'a pas l'ambition de se substituer au programme des formations classiques, il s'orientera vers un renforcement organisationnel des institutions bénéficiaires pour l'amélioration qualitative des services aux populations.

- Le programme des bourses est directement rattaché à l'accomplissement des OMD et s'intègre parfaitement dans les politiques sectorielles. Il s'agit de façon générale de consolider les capacités de l'Etat à assumer ses responsabilités et à s'acquitter de ses fonctions essentielles en vue de l'atteinte des OMD.
- Il contribuera en particulier à :
 1. La réduction de l'extrême pauvreté et la faim (OMD1) par l'amélioration des connaissances des agents actifs dans les secteurs productifs et de façon générale par la consolidation de la capacité de l'Etat à assumer ses responsabilités et à s'acquitter de ses fonctions essentielles afin de faire reculer la pauvreté.
 2. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (OMD3) par l'octroi des bourses prioritaires aux femmes.
 3. L'amélioration de la santé en général par le perfectionnement des agents des secteurs de la santé et de l'eau potable (OMD 4,5,6).
De façon spécifique ce programme s'intègre dans les politiques nationales sectorielles (eau et sante) à savoir le Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) et le Programme d'Eau Potable et d'Assainissement pour le Millénaire PEPAM 2005-2015.
 4. La durabilité de l'environnement (OMD7) par le renforcement des capacités des institutions chargées de l'environnement et de l'assainissement au niveau local et au niveau central.
 5. La réduction du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable. Au regard des différents rapports produits par la Direction des Equipements et de la Maintenance (DEM) et la Direction de l'Hydraulique Rurale il y a un large déficit en personnel qualifié, notamment sur les métiers de l'hydrogéologie, une meilleure gestion et une protection adéquate des ressources en eau ; la mise en œuvre d'une politique efficiente de maintenance des ouvrages pour la durabilité du service de l'eau. mais aussi pour la gestion des infrastructures et équipements réalisés et la mise en place des ASUFOR.

X

8

En outre, les techniciens se doivent d'actualiser leurs connaissances dans les domaines tels que le traitement des eaux naturelles et de la corrosion des conduites, la dépollution des zones de captage, entre autres.

- Dans les secteurs d'exit Micro finance et Formation professionnelle : ces secteurs sont confrontés à un certain nombre de contraintes dont la problématique de la professionnalisation du secteur, le programme Bourses s'appuiera sur les acquis et les contraintes des différents projets de la coopération belge, en cours de mise en œuvre ou récemment achevés.

6. Synergies avec les autres activités de renforcement des capacités des autres bailleurs et des interventions bilatérales belges

Il existe un grand nombre des PTF au Sénégal et une multiplicité de cadres de coordination à des niveaux différents ce qui rend la coordination peu performante.

Il n'existe pas encore de coordination des bailleurs pour les programmes de renforcement de capacités par l'octroi des bourses de formation.

La mission de formulation veillera à identifier les autres bailleurs qui ont un programme des bourses dans les mêmes secteurs et/ou dans la même zone et qui sont intéressés à développer des synergies avec ce programme.

Les représentants des ARD, les experts sectoriels et thématiques de la CTB et éventuellement les comités de gestion locale des bourses seront associés à l'identification des besoins de formation dans la zone d'intervention de la coopération belge.

7. CONTRIBUTION ATTENDUE DE LA BELGIQUE

Durée de l'intervention : 4 ans.

Durée de la Convention spécifique : 60 mois

La contribution souhaitée de la Belgique pour la période couvrant le PIC 2010-2013 est de **4 millions d'Euros maximum**.

Le budget, relatif à la contribution belge, est élaboré sur 3 grands axes :

7.1. Budget alloué aux bourses par secteurs et zone d'intervention :

Le budget attribué à chaque zone d'intervention pour chaque secteur pour les candidats issus des Institutions bénéficiaires de l'intervention sera déterminé par la mission de formulation.

La Mission de formulations complétera aussi le tableau des besoins de formations des Institutions bénéficiaires.

Les besoins en ressources humaines seront en partie fonction de la localisation des boursiers sur le lieu de formation (accueil, suivi...).

L'enveloppe budgétaire sera répartie à titre indicatif par secteur selon 2 entités : bourses locales/régionales et bourses en Belgique.

7.2 Budget nécessaire à la mise en œuvre du programme

Les besoins en ressources humaines et matérielles spécifiques pour la mise en œuvre de ce programme seront identifiés par la mission de formulation.

La mission de formulation proposera également l'ancrage institutionnel de l'intervention et les modalités d'exécution du programme.

7.3 Budget des continuations et reports des engagements antérieurs au PIC :

Pour toutes les formations des boursiers sélectionnés en 2010 et avant et qui ne seront pas terminées, la CTB établira un budget « continuations et reports des engagements antérieurs au PIC 2010-2013 ». Ce budget sera calculé au 1^{er} janvier 2011 et communiqué par la CTB sous forme d'un tableau identifiant les besoins par type de bourses et par année, au cours de la formulation. Une adaptation pourra être faite si jugée pertinent dans le cas où la nouvelle convention spécifique venait à être signée après la mi 2011.

8. DURABILITE DU PROGRAMME

Ce programme contribue au renforcement des capacités nationales. Les bénéficiaires des bourses s'engageront à réintégrer leurs structures ce qui contribuera au développement et à la stabilité des institutions bénéficiaires et ainsi qu'à la durabilité de l'impact de l'intervention. Les connaissances acquises par les lauréats seront mises à profit à l'intérieur de la structure et à l'extérieur de celle-ci. L'institution bénéficiera d'un meilleur fonctionnement et/ou une meilleure qualité des services fournis aux populations.

L'organisation de formations groupées avec un accompagnement sur une durée déterminée permettra une meilleure application des connaissances sur le terrain

2

2